



Commune de Morillon

CONCERTATION SUR L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE MORILLON DANS UNE DEMARCHE DE DIVERSIFICATION TOURISTIQUE

- 18 avril au 29 mai 2022 -

BILAN DE LA CONCERTATION



Introduction

La Commune de Morillon, à l'instar de nombreuses stations de ski de moyenne montagne, a engagé des réflexions sur les évolutions nécessaires de son économie touristique afin de faire face aux défis du changement climatique.

En effet, la station de Morillon, située entre 700 m et 2100 m d'altitude, mais dont l'essentiel des pistes se trouve en dessous de 1750 m, devra faire face à des périodes d'enneigement de plus en plus réduites dans le contexte de changement climatique actuel d'ici les vingt prochaines années, selon les projections des études climatologiques. Ces mêmes projections montrent que le recours à la neige de culture permettra de compenser ce déficit en partie, mais le modèle économique reste cependant fragile, d'autant plus que ces installations représentent un impact sur la ressource en eau.

L'économie touristique de Morillon, même si elle peut déjà compter sur deux saisons touristiques dans l'année comme la plupart des communes du Haut-Giffre, reste encore majoritairement dépendante de son activité hivernale et en particulier à la pratique du ski ainsi que des autres modes de glisse utilisant le domaine skiable, dont le contrat de délégation de service public court jusqu'au 31 mai 2047. Or, les perspectives à long terme en matière d'enneigement sont de nature à fragiliser fortement le modèle économique du territoire et par conséquent les recettes de la collectivité.

Afin que le changement climatique ne soit pas vécu comme un bouleversement, il est impératif d'anticiper ces évolutions afin de repenser un modèle de développement avec l'ensemble des acteurs du territoire et mettre en œuvre dès à présent l'adaptation de notre économie touristique.

Dans ce cadre, afin de donner la possibilité à la population de faire part de ses propositions et d'enrichir les réflexions, le Conseil municipal, par une délibération du 7 avril 2022, a décidé de lancer une concertation publique sur le sujet de la diversification de la Commune de Morillon. Les propositions attendues devront répondre aux critères ci-dessous, sans toutefois être impératifs, le but étant de favoriser l'émergence des idées :

- Renforcement de l'attractivité de la destination de « Morillon », en particulier pour les familles,
- Développement des alternatives au ski, que ce soit en présence d'enneigement ou non,
- Sobriété en matière d'investissement et limitation des impacts environnementaux,
- Optimisation de l'utilisation des installations existantes,
- Recherche d'activités « toutes saisons »,
- Consolidation de l'économie touristique,
- Inscription dans une vision intercommunale de complémentarité de l'offre touristique.

Les modalités de cette concertation sont les suivantes :

- Annonce faite en réunion publique le 13 avril 2022. Publication d'avis d'information sur le Dauphiné Libéré et sur le compte Facebook de la mairie ;
- Une durée de 40 jours, initialement du 18 avril au 19 mai 2022, puis prolongée jusqu'au 29 mai 2022;
- Mise à disposition du public d'un registre en mairie, aux jours et heures d'ouverture au public, ainsi que possibilité d'adresser des remarques par courrier à l'adresse de la mairie ;
- Mise en place d'un questionnaire avec possibilité de remarques libres à l'aide de l'application numérique VOOTER (<https://vooter.co/> - création d'un compte gratuit nécessaire) afin de recueillir les propositions et avis ou de les adresser par courriel sur à l'adresse diversification@mairie-morillon.fr.

L'ensemble des contributions reçues dans le cadre de la concertation fait l'objet d'un document spécifique intitulé « compilation des observations du public » annexé au présent bilan de la concertation.

Bilan de la concertation

1 – Remarques sur la participation et le contenu des contributions

Avec une moyenne de 75 participations aux questions mise en ligne sur l'application Vooter, soit environ 10 % de la population permanente (en partant du principe qu'un compte sur Vooter ne peut voter plusieurs fois), on peut noter que le sujet a plutôt bien mobilisé les utilisateurs habituels de l'application, notamment du fait que la possibilité de mettre de faire des réponses « libres » a été très largement utilisées.

L'outil VOOTER a donc très bien fonctionné mais on peut toutefois noter que le sujet de la diversification n'a généré qu'un faible nombre d'inscriptions de nouveaux comptes.

Cela peut être mis en parallèle avec le fait que le sujet de la diversification, quoique stratégique pour l'économie du village et de la commune, n'a que peu mobilisé dans la population au-delà des utilisateurs de Vooter. Cela s'est traduit notamment par un très faible nombre de contribution sur les autres supports mis à disposition du public : 4 observations sur le registre papier, 2 courriels envoyés sur l'adresse courriel dédiée).

Une grande partie des observations porte plutôt sur des aspects généralistes du développement du tourisme sur la Commune, en fonction de la sensibilité du contributeur. Peu de nouveautés ou d'éléments concrets ont émergé de la concertation.

Par ailleurs, la tenue concomitante, mais par pur hasard, d'une concertation publique sur la thématique de la diversification touristique par un collectif d'association de la vallée du Giffre a permis de donner une résonance supplémentaire à l'action engagée par la Commune.

Enfin, la répétition des certaines contributions présentant une défiance vis-à-vis des projets de la Commune et de la société Grand Massif Domaines Skiabiles pose la question de leur partialité éventuelle.

2 – Analyse des contributions sur le fond

2.1 – Approche générale

Il y a une quasi-unanimité sur le fait que la commune a besoin de l'activité touristique pour continuer de vivre et bénéficier des services. Le modèle touristique doit cependant évoluer pour être moins dépendant des sports d'hiver dont notamment des activités liées au domaine skiable.

La politique de diversification d'activité initiée par la commune doit permettre également de monter en qualité au niveau de l'accueil touristique, que ça soit dans les équipements, l'OTI, les hébergements, la restauration. La diversification d'activité ne doit pas se limiter à des activités sportives ou extérieures, mais il faut avoir une approche globale du territoire et travailler également sur le volet culturel et patrimonial.

2.2 – Enjeux environnementaux

La prise en compte des enjeux environnementaux est une attente forte qui ressort de la concertation. Il faut être attentif au risque de surfréquentation de certaines zones, mais aussi s'assurer de la

protection des secteurs peu ou pas équipés. Cela passe aussi par des choix sur le type d’activités pour réduire l’impact sur l’environnement.

2.3 – Initiative des activités de diversification

Concernant l’initiative des activités, le premier rôle de la collectivité est de poser un cadre. Si pour certaines activités elle peut/doit la créer et l’exploiter, cela doit rester exceptionnel afin d’éviter de trop impacter les finances de la commune. Ainsi, il sera nécessaire de faire appel à des opérateurs privés. Toutefois, plusieurs contributions alertent sur la crainte d’un monopole ou d’une forme d’hégémonie par l’opérateur GMDS/CDA.

2.4 – Coordination avec les autres collectivités

Enfin, il ressort de cette concertation que les contributeurs attendent du projet de diversification de Morillon qu’il s’accorde avec les politiques menées au niveau de l’intercommunalité et s’inscrive dans le territoire de la Vallée du Giffre. Cet objectif est partagé mais il faut aussi souligner la nécessité parfois d’avancer les projets sans toujours devoir/pouvoir attendre les autres communes. En effet, la compétence « tourisme » reste encore une compétence en grande partie exercée par chaque commune.

2.5 – Fonctionnement de la télécabine de Morillon

Le sujet de l’ouverture de cet appareil à de plus fortes amplitudes (horaires comme saisonnières) a été soulevé lors de la concertation soulignant l’intérêt que pourrait avoir cette remontée mécanique dans le cadre de la diversification touristique, notamment pour élargir son activité sur la période estivale afin de mieux relier le village à la station.

3– Modalité de prise en compte par la Commune

3.1 – Approche générale

La diversification touristique sur la commune de Morillon doit se structurer sur des offres extérieures (outdoor) et intérieures (indoor). Ces dernières font cruellement défaut à ce jour. Des partenariats avec des opérateurs privés doivent être trouvés pour limiter leur impact sur les finances de la collectivité.

La commune doit penser la diversification touristique d’une manière globale. Les activités à créer pourront ainsi être sportives, culturelles, patrimoniales, gastronomiques ou pastorales.

3.2 – Prise en compte de l’environnement

La Commune intégrera les questions environnementales dans les choix à venir pour la diversification touristique. Le cadre naturel exceptionnel de Morillon est la carte de visite du territoire et il est impératif de le protéger contre tout développement anarchique ou disproportionné. Partant de ce principe, l’environnement est un élément à préserver tant pour des motifs écologiques que pour des motifs économiques.

A ce titre, il est déjà envisagé d’acter que certains secteurs du territoire ne feront plus l’objet de développement nouveaux, que se soit en raison de la surfréquentation des lieux ou de la préservation du cadre naturel et paysager. Ainsi, il convient de flécher de manière préférentiel les développements

futurs sur les parties du territoire déjà aménagées et disposant d’un potentiel pour accueillir de nouvelles activités.

Une carte du territoire communal précisant les secteurs susceptibles de faire l’objet de développement nouveaux dans le cadre de la diversification et ceux où les activités nouvelles ne sont pas souhaitables est établie en déclinaison de cet objectif. Elle est jointe en annexe.

3.3 – Amélioration de l’accueil touristique

La CCMG exerce la compétence promotion du tourisme. À ce jour, il existe trois Offices de Tourisme Intercommunaux indépendants sur le territoire de la Communauté de commune. L’OTI Haut Giffre tourisme trouve difficilement sa place dans cet organisation territoriale. Les élus de Morillon appellent à une clarification de la promotion et surtout à une harmonisation des actions des offices du territoires.

La Commune souhaiterait que l’OTI et la CCMG se donnent les moyens pour augmenter en qualité d’accueil, notamment pour la station Morillon 1100, mais aussi que l’office travaille sur un classement en catégorie 1, voire à moyen terme sur le dépôt d’un dossier pour devenir station classée de tourisme. Cela doit se traduire dans la convention d’objectifs de l’OTI, avec la réflexion sur les modalités de commercialisation de notre offre.

La Commune doit aussi travailler sur la structuration de son hébergement. À ce jour il y a trop de lits diffus et non classés. La volonté n’est pas de créer de nombreux nouveaux lits touristiques, mais seulement à la marge et dans des secteurs précis. Il faut également se mobiliser sur la rénovation et la redynamisation des lits existants afin d’augmenter la qualité des hébergements et combattre les lits « froids ».

3.4 – Diversification des activités

La diversification des activités touristiques pour limiter la dépendance au ski porte autant sur le renforcement de la saison estivale et des intersaisons que sur la période hivernale pour, à la fois, pouvoir proposer des activités alternatives au ski, que ce soit en période de bon enneigement ou avec un enneigement déficitaire.

Ainsi, il serait pertinent d’améliorer et de renforcer les itinéraires pour d’autres activités que le ski alpin (raquettes, marche, ski de fond, ski de randonnée) afin de conserver le caractère familial de la destination de Morillon. Cette réflexion doit être menée en lien avec les collectivités voisines.

3.5 – Place de GMDS dans la diversification touristique

La société GMDS, délégataire de l’exploitation du domaine skiable, est un opérateur incontournable de l’économie touristique de la commune. Sa structuration et ses capacités financières en font un véritable atout pour contribuer à promouvoir le territoire. De ce fait, GMDS a toute sa place dans le processus de diversification qu’engage la Commune.

Toutefois, cette place prépondérante ne doit pas être ressentie comme une entrave pour les porteurs de projet qui souhaiteraient les développer sur Morillon.

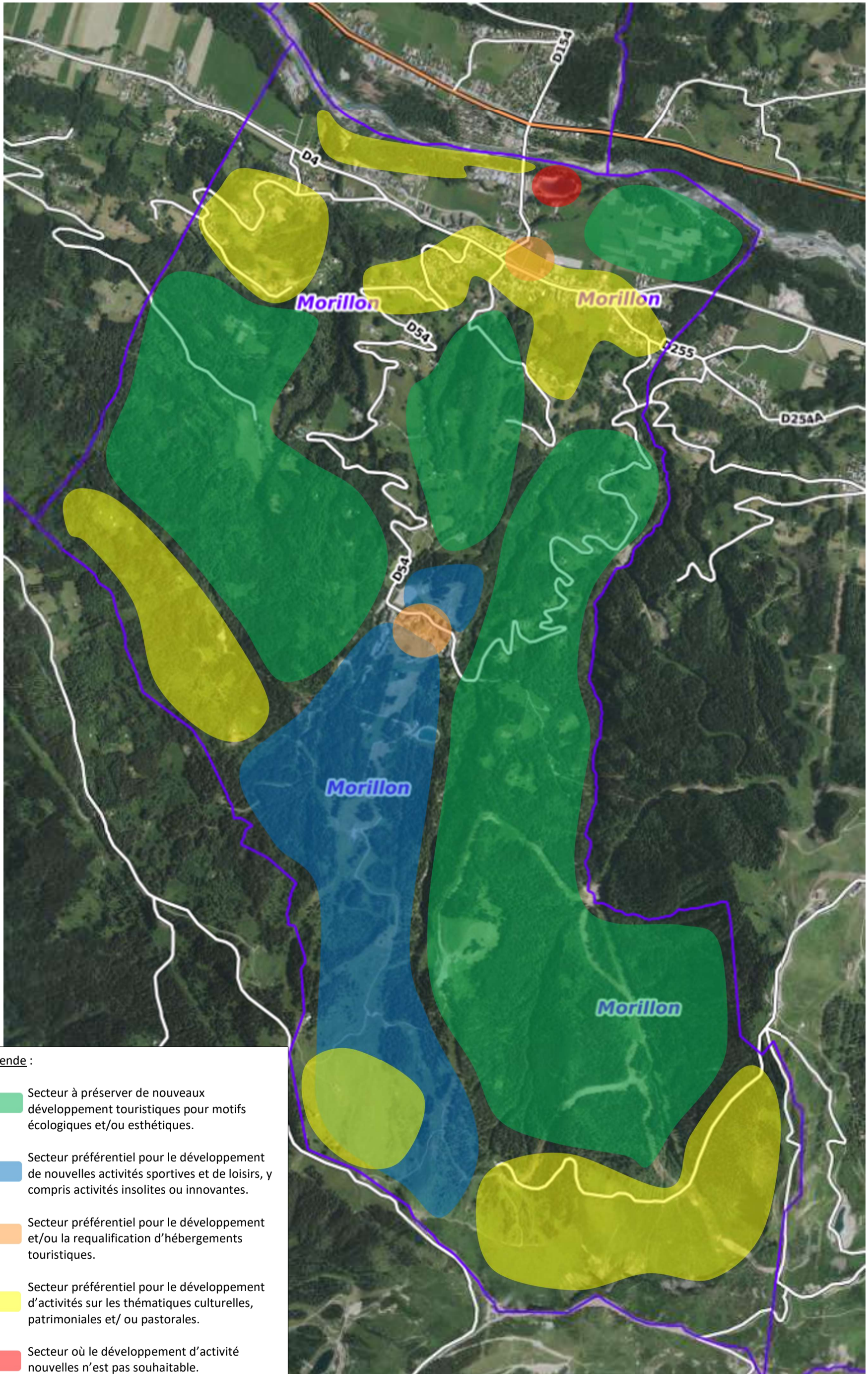
Le rôle de la Commune sera de mettre en place le cadre économique et juridique pour permettre à toutes les initiatives venant du territoire de pouvoir prendre place dans la diversification. Elle veillera à la transparence des procédures qu’elle sera amenée à lancer et garantira l’égalité de traitement des porteurs de projet.

3.6 – Fonctionnement de la télécabine de Morillon

La Commune reconnaît que la télécabine est un équipement à fort enjeux pour améliorer la mobilité entre le chef-lieu et la station tout en limitant les impacts environnementaux. Toutefois, un fonctionnement en dehors de la saison hivernale doit être conditionné à une rénovation de l’appareil afin de réduire au maximum les nuisances pour les habitations sous la ligne. Il faut également s’assurer que son ouverture soit corrélée à un grand nombre de passages potentiels plus important qu’aujourd’hui. Cela suppose de travailler sur plusieurs pistes conjointement pour améliorer l’attractivité de l’appareil :

- Fixation de tarifs plus incitatifs ;
- Amélioration de l’accessibilité et de la visibilité, notamment pour la gare supérieure ;
- Création d’activités nouvelles à Morillon 1100 et plus haut.

Fait à Morillon, le 7 juillet 2022



- Légende :**
-  Secteur à préserver de nouveaux développement touristiques pour motifs écologiques et/ou esthétiques.
 -  Secteur préférentiel pour le développement de nouvelles activités sportives et de loisirs, y compris activités insolites ou innovantes.
 -  Secteur préférentiel pour le développement et/ou la requalification d'hébergements touristiques.
 -  Secteur préférentiel pour le développement d'activités sur les thématiques culturelles, patrimoniales et/ ou pastorales.
 -  Secteur où le développement d'activité nouvelles n'est pas souhaitable.